

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNES DEPARTEMENTAL

Version	Date	Objet de la modification
1.0	16/09/2026	Version initiale – nouvelle formule en poules
1.1	01/10/2026	Challenge Coste : niveau fixe de 90 points en division 2, plancher de 200 points en division 1, départage des clubs à égalité. Classement championnat jeunes : calcul de la note de la journée

1. PREAMBULE

1.1 Objet

Le championnat jeunes du comité de la Corrèze est une compétition individuelle disputée par niveau, en quatre journées réparties sur la saison sportive.

Il a pour objet de faire jouer chaque enfant le plus possible contre des adversaires de son niveau, et de récompenser l'engagement des clubs dans la formation.

1.2 Règlements Sportifs Fédéraux

Les règlements fédéraux dans leur dernière version s'appliquent. Ils sont complétés par le présent règlement départemental et par les éventuels avenants qui pourraient le mettre à jour en cours de saison. Si tel devait être le cas, les clubs en seraient informés.

En particulier, le classement des joueurs dans une poule et le départage des ex æquo relèvent de l'article I.303 des Règlements Sportifs.

1.3 Ordre d'application des règlements

En cas de contradiction entre les règlements fédéraux et le présent règlement départemental, ce sont les règlements départementaux qui s'appliquent.

En cas de contradiction entre le règlement départemental et un avenant, c'est l'avenant qui s'applique.

1.4 Mixité

La compétition est entièrement mixte.

Aucune poule n'est constituée en fonction de l'âge ni du sexe : les poules se forment sur le seul niveau de jeu. Une benjamine et un junior de même niveau jouent dans la même poule.

1.5 Qualification des joueurs

1.5.1 *Catégories admises*

Le championnat est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés dans un club de la Corrèze, dans les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

1.5.2 Poussins

Les poussins peuvent être admis à titre individuel. L'admission se fait sur demande du club, validée par le conseiller technique départemental.

1.5.3 Licences

Seules les licences traditionnelles donnent accès à ce championnat.

1.5.4 Club d'appartenance

Un joueur ne peut participer qu'au titre d'un seul club sur l'ensemble de la saison.

1.6 Engagement

Les engagements sont effectués par les clubs, depuis l'espace MonClub, au plus tard à la date limite communiquée par le comité avant chaque journée.

Le classement pris en compte pour la constitution des poules est le classement mensuel à la date limite d'inscription.

2. FORMULE D'UNE JOURNEE

2.1 Poules toutes rondes

Chaque journée se dispute en poules de sept joueurs, disputées toutes rondes : chacun rencontre chacun. Il n'y a pas de tableau à élimination directe.

Lorsque l'effectif ne permet pas de ne former que des poules de sept, le complément est constitué en poules de six. Aucune poule ne compte moins de six ni plus de sept joueurs.

Taille de la poule	Matches dans la poule	Parties par joueur
7 joueurs	21	6
6 joueurs	15	5

Tout joueur présent dispute cinq ou six parties, quels que soient son niveau et ses résultats. Aucun joueur n'est éliminé en cours de journée.

2.2 Une poule, une table, toute la journée

Chaque poule dispose d'une table qu'elle occupe pour la durée de la journée. Elle y dispute ses matchs dans l'ordre prévu, sans attendre les autres tables : dès qu'un match s'achève, le suivant commence.

Il n'y a ni créneaux horaires, ni plan de table général.

2.3 Capacité de la salle

Une salle disposant de T tables accueille au maximum $7 \times T$ joueurs. Pour une salle de seize tables, la capacité est de 112 joueurs.

La taille des poules ne peut jamais être portée au-delà de sept pour absorber un dépassement d'effectif.

Lorsque l'effectif engagé le permet, le comité peut constituer des poules de six plutôt que de sept afin de raccourcir la journée. Ce choix est annoncé avec la convocation et s'applique à l'ensemble de la journée.

3. CONSTITUTION DES POULES

Les poules sont numérotées de 1 à N par ordre de niveau décroissant : la poule 1 réunit les joueurs les mieux classés, la poule N les moins bien classés.

3.1 Deux divisions

À sa première journée de la saison, chaque joueur est affecté à l'une des deux divisions suivantes :

- division 1 — les joueurs dont le classement mensuel est supérieur à 500 points ; leurs poules sont hiérarchisées, de la première à la dernière ;
- division 2 — les joueurs à 500 points ou moins ; leurs poules sont tirées au sort à la première journée, puis hiérarchisées d'après le classement championnat jeunes.

Les deux divisions jouent simultanément dans la même salle, chacune sur ses propres tables.

3.2 Changement de division

Un joueur de la division 2 qui dépasse 500 points en cours de saison peut se voir proposer de rejoindre la division 1.

Ce passage est définitif.

Il ne pourra plus revenir en division 2, même si son classement mensuel repasse par la suite à 500 points ou en dessous. Aucun joueur ne rejoint la division 2 en cours de saison : le changement de division ne se fait que dans un sens.

Il en résulte qu'une division ne correspond pas exactement à une tranche de classement : un joueur de la division 2 peut dépasser 500 points et y rester tant qu'il n'a pas effectué le passage prévu ci-dessus, et un joueur de la division 1 peut repasser sous 500 points sans en sortir. La division d'un joueur découle de sa première journée, et ne peut ensuite évoluer que par ce passage vers le haut.

3.3 Classement championnat jeunes

Ce classement ne concerne que la division 2.

À l'issue de chaque journée, chacun d'eux reçoit une note sur 100, établie à partir de deux notes :

- la note de place — selon sa place dans sa poule : 100 au premier, 0 au dernier, les places intermédiaires étant réparties à intervalles égaux ;
- la note de rang — selon son rang dans la division, les joueurs étant rangés poule par poule en partant de la poule 1 : 100 au premier de la division, 0 au dernier, à intervalles égaux.

À la première journée de la saison, les poules de la division 2 étant tirées au sort, la note de la journée est la seule note de place. Aux journées suivantes, elle est la moyenne des deux notes.

Son classement championnat jeunes est la moyenne des notes des journées qu'il a disputées. Une journée non disputée n'entre pas dans le calcul : elle ne fait ni monter ni baisser sa moyenne.

Ce classement est propre à la compétition et ne donne lieu à aucun titre. Il sert uniquement à placer les joueurs à la journée suivante, le classement mensuel ne reflétant pas toujours le niveau réel dans cette division.

3.4 Ordre des joueurs

Les poules sont constituées après le pointage, à partir des seuls joueurs effectivement présents.

Elles ne sont ni annoncées ni figées à l'avance, et leur nombre comme leur composition varient d'une journée à l'autre.

Les joueurs de la division 1 sont rangés par leur classement mensuel à la date limite d'inscription.

Les joueurs de la division 2 sont rangés par leur classement championnat jeunes, de la meilleure moyenne à la moins bonne. Celui qui n'en a pas encore est intercalé d'après son classement mensuel : il est placé derrière le dernier joueur déjà classé dont le classement mensuel est supérieur au sien.

À la première journée de la saison, aucun joueur n'a encore de classement championnat jeunes. Les joueurs de la division 2 étant presque tous à 500 points, donc à égalité, leur répartition se fait alors pour l'essentiel par tirage au sort.

3.5 Découpage des poules

Une fois les joueurs rangés, le découpage obéit à la même règle dans les deux divisions :

- poules de sept, par niveau, en partant du haut : les sept premiers forment la poule 1, les sept suivants la poule 2, et ainsi de suite ; il n'y a pas de répartition en serpent, les poules réunissent des joueurs de niveau voisin et ne sont pas équilibrées entre elles ;
- jamais moins de six joueurs : lorsque l'effectif ne se divise pas en poules de sept, le reste est absorbé en ramenant à six les dernières poules, autant qu'il en faut ;
- à égalité, tirage au sort : lorsque deux joueurs présentent exactement le même nombre de points pour établir cet ordre, ils sont départagés par tirage au sort.

4. DEROULEMENT ET ARBITRAGE

4.1 Format des matchs

Les rencontres se déroulent en 3 manches gagnantes.

4.2 Auto gestion des poules

Les poules sont autogérées : les joueurs d'une même poule disputent leurs matchs dans l'ordre prévu, comptent les points eux-mêmes et remplissent la feuille de rencontre de chaque match.

Le joueur au repos assure l'arbitrage du match en cours.

4.3 Juge-arbitrage

Le juge-arbitre de la journée veille au déroulement de la compétition.

5. CHALLENGE COSTE

Le championnat jeunes compte pour le Challenge Coste. À chaque journée, un joueur rapporte à son club des points issus de trois sources, qui se cumulent.

5.1 Le niveau

Selon la division du joueur :

- division 1 — selon sa place au classement de la division, les joueurs étant rangés poule par poule en partant de la poule 1 : 400 points au premier, puis 5 points de moins par place, sans descendre sous 200 points ;

- division 2 — 90 points pour chaque joueur, quelle que soit sa poule.

En division 2, le numéro de la poule ne rapporte aucun point : seul le résultat obtenu dans la poule départage les joueurs.

5.2 La performance du jour

Selon sa place dans sa propre poule, quel que soit le niveau de celle-ci :

Place dans la poule	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
Bonus de poule	100	70	40	20	15	10	5

Une poule de six applique les six premières valeurs. Ce bonus vaut dans les deux divisions.

5.3 L'assiduité

Un joueur ayant disputé les quatre journées rapporte 400 points de bonus à son club en fin de saison.

5.4 Classement des clubs

Le classement des clubs est établi au cumul des quatre journées, bonus compris. Les trois premiers sont récompensés.

En cas d'égalité, les clubs sont départagés par le total des bonus de poule obtenus sur la saison.

Ce classement est ensuite converti en points Challenge selon le barème propre au Challenge Coste : seul le rang du club est retenu, non son total de points.

6. CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par le juge-arbitre de la journée pour ce qui touche au déroulement sportif, et par la commission jeunes pour ce qui touche à l'organisation générale.

7. CONTACT

7.1 Conseiller technique départemental

Teddy Coisy — ctd@cdtt-correze.org

Le conseiller technique départemental est l'interlocuteur des clubs pour le championnat jeunes. C'est lui qui valide les demandes d'admission de poussins prévues au préambule.